

Désherbeur Thermique 2EBALM CHAROFLAM 800



Référence : E-40200

Désherbeur thermique professionnel.
Pour grandes et très grandes surfaces.
Chariot 3 roues très maniable, permettant de recevoir 2 bouteilles.
Idéal pour le désherbage des allées, des chemins, des zones pavées pour les grands espaces, cimetières, propriétés d'immeubles, etc.



Description

Equipement de désherbage thermique infrarouge au propane BUTAGAZ : température 1 400°C.
Très puissant (150 kW), il a été développé pour les collectivités et professionnels des métiers de l'environnement, qui réalisent le désherbage de grandes surfaces.
Idéal sur des grandes surfaces : travail régulier par bande de 80 cm.
Un simple robinet permet de travailler sur 40 cm seulement.
Tableau de bord avec réglage des débits de veilleuse et de travail.
Livré avec extincteur.
Alumage électronique.
Autonomie importante sans perte de puissance avec 2 bouteilles de 13 kg.
Vitesse de travail variable, grande autonomie, allumage électronique et frein électrique intégré.
Lance mobile en option.
Idéal pour le désherbage des trottoirs, des allées, des chemins stabilisés et des pavés autobloquants.

Caractéristiques

Caractéristiques techniques Charoflam 800	
Gaz utilisé	Propane
Type de bouteille	2 x 13 kg
Puissance maxi	150 kW
Pression de service	1.5 bars
Débit à la pression de service	5.4 kg/h
Largeur de travail	de 40 à 80cm
Autonomie moyenne gaz	4.5 h (à 20°C)
Surface traitée	1700 m²/h
Surface traitée avec la capacité de gaz	4700 m²
Vitesse de travail	1 à 3 km/h
Poids matériel sans bouteille	40 kg
Equipements :	
2 brûleur plats	
tableau de bord avec réglages des débits de veilleuse et travail	
livré avec allumeur et extincteur	
Fabricant	2EBALM (France)

Conseils

Idéal pour le désherbage des allées, des chemins en graviers et en pierres, des bords de routes et pour les grands espaces, etc.

Options

OPTION LANCE TYPE MOBIFLAM 38



OPTION LANCE TYPE MOBIFLAM 38 SECURITY



CARTER DE PROTECTION 800



Carter de protection pour Charoflam 800 et Charotherm 800